

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015**CP2015_10_16
id. 2085

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**MODIFICATIONS DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION 2015 - 2016**

Le Programme Départemental d'Insertion se compose actuellement de 31 opérateurs, répartis en 2 axes d'intervention :

Axe I : Actions de définition de projet professionnel et d'immersion en situation de travail ;

Axe II : Actions pré-professionnelles par le biais de structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises.

L'Association Départementale à la Réinsertion et à l'Autonomie par l'Hébergement (ADARAH - axe 1-) a été sélectionnée lors de la Commission Permanente du 23 février dernier pour une subvention annuelle de 10 000 €, au titre de l'opération SDD 1435-RSAA « accompagnement à la réinsertion professionnelle de bénéficiaires du RSA ».

Maître Enjalbert, mandataire judiciaire, nous informe ~~que l'association est désormais soumise au régime de la liquidation judiciaire~~ depuis le jugement prononcé le 21 juillet dernier par le Tribunal de Grande Instance de Montauban .

Cette décision doit aujourd'hui conduire la collectivité à déprogrammer cette action du Programme Départemental d'Insertion, action pour laquelle nous n'avons procédé à aucun paiement.

Dans le même temps, l'Association Quercy Pays de Serres (AQPS – axe 1 opération SDD 1434-RSAA), conventionnée pour 20 000 €, a sollicité une augmentation de son nombre d'accompagnements, compte tenu de sa seule présence sur un territoire couvrant plus de 21 communes et d'un besoin accru d'accompagnements de proximité auprès des bénéficiaires du RSA.

Compte tenu de la réalisation des objectifs de cette structure au titre du Programme Départemental d'Insertion 2013-2014 (92,31%) et suite à l'analyse du bilan intermédiaire arrêté au 30 juin 2015, un additif à la convention initiale pourrait être proposé selon les modalités suivantes :

10 bénéficiaires du RSA supplémentaires pour 10 000 euros, soit 1000 € par accompagnement de 6 mois, conformément aux dispositions appliquées à tous les autres opérateurs de l'axe 1.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président au nom et pour le compte du Département à :
 - déprogrammer l'opération « accompagnement à la réinsertion professionnelle de bénéficiaires du RSA » de l'ADARAH, pour un montant prévu de 10 000 € ;

- signer un avenant à la convention initiale avec l'Association Quercy Pays de Serres ainsi que tous les documents afférents, étant précisé que les dépenses seront imputées à l'article 657424 sous fonction 564 .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC